OPQTECC
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RGE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	BETREC IG
FORME JURIDIQUE	SAS
REPRÉSENTÉ(E) PAR	VUYLSTEKE Cyril
	DELHOME Hugues
N° DE SIRET	065 502 395 00158
CODE APE	7112B
ADRESSE	4 avenue Doyen Louis Weil
	38024 GRENOBLE
TÉL / FAX	04 76 42 17 27 - 04 76 42 85 28
EMAIL	vanessa.lauthelier@betrec.com

EFFECTIF	> 10
CERTIFICAT NUMÉRO	2415 / RGE
1ère QUALIFICATION OPQTECC	30/06/2015
1ère QUALIFICATION RGE	23/05/2023
DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE RGE	23/05/2023
FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE RGE	23/05/2027
VALIDE JUSQU'AU	30/06/2026
ASSURANCE(S)	SMA BTP H69415T

Qualifications RGE attribuées selon le Référentiel de Qualification RGE de l'OPQTECC, de la Nomenclature RGE et des fiches descriptives par domaines de qualifications

RGE (RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT)

E3 ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION RGE

LE QUALIFIÉ DISPOSE DES QUALIFICATIONS PRÉ-REQUISES NÉCESSAIRES

Pour la qualification E3:

1.4.1 • Assistance à l'analyse économique conjointe à la programmation

1.6 • Assistance à l'analyse économique de la commission technique de concours d'architecture

2.1.1 • Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif

2.1.2 • Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

2.2.2 • Maîtrise d'oeuvre d'exécution

RÉFÉRENTS RGE DE LA SOCIÉTÉ BETREC IG

PACAUT Nikolas
BETREC IG
4 AVENUE DOYEN LOUIS WEIL
38024 GRENOBLE
betrec@betrec.com
Tél. 04 76 42 17 27

REMI Thomas
BETREC IG
4 AVENUE DOYEN LOUIS WEIL
38024 GRENOBLE
betrec@betrec.com
Tél. 04 76 42 17 27

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 08 Janvier 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

Ce certificat est valable pour l'année en cours. Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.